

Création de site éducatif

- 1. La construction d'un site de classe, d'école, de secteur... nécessite au préalable l'élaboration d'un projet.**
- 2. Les CP TICE souhaitent être consultés pour la constitution du projet en vue de sa validation. Ils peuvent apporter leur aide pour la réalisation.**
- 3. La mise en ligne de site nécessite l'autorisation préalable de l'autorité administrative (IA via IEN).**
- 4. L'administration d'un site d'école requiert de veiller au respect des aspects légaux, notamment ceux en rapport avec le droit à l'image, au respect de la vie privée, de la propriété intellectuelle, de procéder le cas échéant aux déclarations liées à l'usage de fichiers nominatifs et d'une manière générale de recourir à la prudence institutionnelle qui sied à un site émanant d'une école. Un site d'école doit par ailleurs être maintenu à jour.**